



institut des hautes études des mondes ruraux
prix de thèse IHEMRu 2026
règlement

diffusion de l'appel	30/01/2026
les candidats ont 6 semaines pour déposer leurs candidatures	
date limite de candidature	17/04/2026
délibération et annonce des lauréats	08/07/2026
remise des prix	septembre

table des matières

article 1 ^{er} – objet.....	2
article 2 – montants	3
article 3 – rôle du conseil scientifique de l'IHEMRu	3
article 4 – jury des prix de thèse de l'IHEMRu.....	3
article 5 – candidatures.....	3
article 6 – modalités de l'évaluation	4
article 7 – évaluation des candidatures	5
article 8 – confidentialité	5
article 9 – communication sur les prix	5

article 1^{er} – objet

Les **prix de thèse de l’Institut des hautes études des mondes ruraux (IHEMRu)** ont pour objet de récompenser annuellement les meilleures thèses de doctorat soutenues sur les questions rurales (au sens large). Ces thèses doivent avoir été soutenues dans une université française ou en cotutelle avec une université française et en langue française. Elles peuvent relever des diverses disciplines habituellement concernées dans les sciences humaines et sociales (anthropologie, aménagement, architecture, géographie, paysage, économie et sciences de gestion, histoire, sciences administratives, juridiques et politiques, sociologie, démographie, sciences de l’information et de la communication, ...) sans interdire des candidatures venant de philosophie, lettres et sociolinguistiques, psychologie, psychosociologie, sciences de l’éducation ou sciences de l’environnement, écologie, agriculture, sciences forestières, sciences médicales, sciences technologiques, etc.

Les **prix de thèse IHEMRu** ont pour but d’encourager les recherches doctorales sur les grandes questions des mondes ruraux en France, en Europe ou ailleurs telles que travaillées dans l’IHEMRu :

- œuvrant à produire de nouvelles connaissances sur ce que sont et ne sont pas les mondes ruraux, sur ce qu’ils deviennent et comment ils se transforment ;
- portant une attention à la dimension culturelle de ce que sont les territoires ruraux et à ce qui produit un optimisme, de l’espérance et dessine un futur heureux pour les ruralités ;
- permettant une meilleure compréhension de la façon dont les mondes ruraux questionnent les grands sujets de société et proposent des réponses potentiellement généralisables, donc sur la manière avec laquelle les ruralités parlent aux autres catégories de territoires (notamment urbains et métropolitains) ;
- saisissant mieux comment les dynamiques rurales et territoriales permettent de concevoir et d’agir de manière complexe et multi-acteurs dans nos sociétés contemporaines ;
- accordant une attention particulière aux inventions, innovations et modifications en cours dans les mondes ruraux ;
- se penchant sur la diversité des activités, de la transformation du travail et de la production de richesses, comme sur les évolutions des modes d’habiter et de l’habitabilité spécifiques des ruralités ;
- se concentrant sur les enjeux particuliers aux ruralités en termes de transitions socio-écologiques, leurs diversités, les solutions à généraliser pour lutter contre la perte de biodiversité ou la crise énergétique ;
- problématisant l’action publique, privée, collective ou commune telle qu’observable dans les mondes ruraux ;
- reconnaissant la pluralité des formes, fonctions, structures rurales, périurbaines, périurbaines ou métamétropolitaines.

Il invite les directeurs de thèse et les unités de recherche à soutenir les candidats et les sujets dans ces orientations.

article 2 – montants

Il est décerné chaque année trois **prix de thèse IHEMRu** :

- le premier prix est honoré d'une récompense de 1500 euros ;
- le deuxième prix est honoré d'une récompense de 1000 euros ;
- un prix spécial de 1500 euros sera accordé à une thèse CIFRE afin de promouvoir spécifiquement ce type de recherches doctorales en immersion, recherche-action ou recherche-développement, engagé auprès d'acteurs publics, privés ou associatifs.

article 3 – rôle du conseil scientifique de l'IHEMRu

Le conseil scientifique de l'IHEMRu élargi aux représentants des institutions partenaires des prix se réunit deux fois par an à propos des prix de thèse :

- une première fois pour fixer les orientations des prix de thèse, établir les partenaires associés, modifier éventuellement le montant fixé à l'article 2 ou le nombre de prix décernés, détailler les conditions de l'appel à candidature de l'année suivante dont le calendrier, choisir le lieu, la date et les conditions de la remise des prix de thèse aux lauréats, préparer la politique de communication destinée à faire connaître les prix et adopter le règlement annuel des prix de thèse ;
- une seconde fois pour remettre les prix, évaluer le bon déroulement de la campagne de l'année, commenter les travaux couronnés et promouvoir les lauréats.

article 4 – jury des prix de thèse de l'IHEMRu

Les **prix de thèse IHEMRu** sont décernés par un jury *ad hoc* constitué :

- majoritairement par des directeurs de thèses habilités à diriger des recherches (HDR) en activité et membres du conseil scientifique de l'IHEMRu ou d'autres personnes partenaires (maître de conférences, chargés de recherche, professeurs, directeurs de recherche pourvus d'une HDR et en activité) ;
- ainsi que par des personnalités expertes des questions rurales membres de l'IHEMRu ou d'autres instances partenaires.

Il est présidé par un membre HDR en activité du conseil scientifique de l'IHEMRu.

La liste des membres du jury est publiée chaque année par l'IHEMRu avant la fin de la période de candidatures.

Le jury se réunit deux fois :

- mi-avril à réception des candidatures pour répartir les deux évaluateurs par candidature et valider les termes de la grille d'évaluation ;
- en juin pour délibérer et nommer les lauréats ainsi que pour proposer au conseil scientifique de l'IHEMRu toute modification souhaitable du règlement pour l'année suivante.

article 5 – candidatures

Les candidats aux **prix de thèse IHEMRu** doivent soumettre leur candidature **avant le 17/04/2026** (minuit), date fixée par le conseil scientifique de l'IHEMRu.

Peuvent concourir au prix les auteurs des **thèses soutenues entre le 1^{er} janvier 2024 et le 31 décembre 2025** (donc les deux années précédentes) et qui répondent à l'objet défini à l'article 1er.

Les candidats devront déposer leur dossier sur le site dédié ici :

<https://ihemru.fr/la-recherche/prix-pour-la-recherche-scientifique/candidature-prix-de-these-ihemru-2026/>

Chacun des cinq fichiers sera en pdf et devra être dénommé par [NOM Prénom du candidat] puis [Intitulé du fichier]. Les fichiers ne pourront pas excéder 80Mo max (en cas de dépassement, nous prévenir).

Les candidatures doivent comporter nécessairement :

- le document complet de la thèse dans sa version finale telle que soutenue (en intégrant les modifications éventuellement demandées par le jury) **[NOM Prénom-Thèse]**
- le procès-verbal de soutenance retraçant le déroulé de la soutenance tel que rédigé par le Président du jury **[NOM Prénom-PV]**
- un document précisant bien la date de soutenance et la liste des membres du jury avec leur fonction dans le jury **[NOM Prénom-Composition Jury]**
- un résumé de 15 000 caractères au maximum (espace compris) décrivant le sujet doctoral, son état de l'art, la question de recherche et l'hypothèse, les corpus et terrains, le type d'enquête et de méthodologie ainsi que les principaux résultats obtenus et une discussion de ceux-ci **[NOM Prénom-Résumé]**
- un CV de 2p maximum précisant notamment les autres publications éventuelles du candidat ou de la candidate (avec de préférence des liens hypertextes sur les sites des éditeurs concernés) **[NOM Prénom-CV]**

Les candidats s'engagent, s'ils sont lauréats, à être présents le jour de la remise des prix (en septembre). La date sera précisée le jour de l'annonce des lauréats (en juillet). Les candidats s'engagent à présenter à l'oral leurs résultats selon les conditions fixées dans l'appel à candidature et acceptent notamment d'être filmés afin d'une diffusion vidéo sur le site de l'IHEMRu.

article 6 – modalités de l'évaluation

Le jury des **prix de thèse IHEMRu** examine les candidatures à l'aune d'une double évaluation et établit la liste restreinte des thèses retenues pour la délibération du jury pour l'ensemble des prix. Puis, il débat de celles-ci et organise librement ses travaux ainsi que ses délibérations.

Le jury arrête le palmarès des prix de thèse de l'IHEMRu en toute indépendance. Il peut ne pas décerner tous les prix ou à l'inverse attribuer des prix ex æquo ; dans ce cas, le montant de la récompense prévue est partagé également entre les lauréats.

Le jury rend publics les palmarès ; ils sont adressés à tous les candidats.

article 7 – évaluation des candidatures

Toutes les candidatures considérées comme recevables (c'est-à-dire répondant aux termes de l'appel à candidature) seront examinées par deux chercheurs choisis :

- l'un parmi les membres du jury pourvus d'une HDR en activité ou émérite ;
- et l'autre, nécessairement externe, maître.sse.s de conférences, chargé.e.s de recherche, professeur.e.s, directeur.trice.s de recherche pourvus d'une HDR en activité ou émérite.

Les évaluateurs externes seront contactés mi-avril pour s'assurer de l'absence de conflit d'intérêt avec les candidatures soumises.

Ils devront rendre leurs **évaluations au plus tard pour le 02/06/2026**.

L'évaluation se fera par écrit selon la grille établie par les membres du jury. La même grille d'évaluation sera utilisée pour toutes les candidatures. Les termes de cette grille seront fournis aux évaluateurs en même temps que les dossiers de candidature. Les évaluateurs restent anonymes pour les candidat.e.s.

article 8 – confidentialité

Les candidats acceptent que leur thèse et l'ensemble des pièces de leur dossier puissent être librement consultées par l'ensemble des membres du jury et par leurs évaluateurs. Ceux-ci s'engagent en retour à respecter la confidentialité de tous les travaux qui leur auront été transmis.

article 9 – communication sur les prix

L'information sur les **prix de thèse IHEMRu** a lieu dès publication de l'appel à candidature. Cet appel est adressé aux universités et unités de recherche concernées et plus largement à tous les acteurs de la recherche en France. Elle est mise en oeuvre par l'IHEMRu. Elle rend public le calendrier des prix.

Les institutions partenaires des prix de thèse de l'IHEMRu sont associées à la communication sur les prix de thèse et représentées sur le matériel de communication diffusé.

Les lauréats seront avertis en juillet 2026.

Les résultats et résumés des thèses primées ainsi que ceux des thèses nominées seront consultables sur les sites internet de l'IHEMRu et des partenaires.

Les lauréats s'engagent à faire mention sur toutes les publications tirées de la thèse, du prix dont ils ont été lauréats.

La remise des prix aura lieu en septembre 2026. Les lauréats seront invités à présenter leur travail dans un séminaire avec débat et diffusion de cette présentation.

En cas de mention spéciale du jury, il sera proposé au lauréat concerné l'édition d'un ouvrage de médiation (avec un nombre de pages réduit et un accompagnement éditorial) tiré de la thèse chez un éditeur scientifique visant un lectorat plus large puisque l'IHEMRu a comme mission de diffuser les résultats de la recherche vers un public d'acteurs engagés dans la transformation des ruralités.